



arts nb

Rétroaction du jury de pairs

Depuis octobre 2023, après qu'artsnb ait publié les résultats de ses concours, les commentaires constructifs généraux et les recommandations de l'évaluation du jury de pairs du concours le plus récent peuvent être trouvés ici.

Veillez noter que ces commentaires sont résumés à partir des discussions qui ont eu lieu lors des réunions du jury de pairs, et qu'ils ne concernent pas nécessairement toutes les demandes soumises à cette date limite. L'objectif de ces commentaires est de donner un aperçu du processus d'évaluation par le jury et de renforcer les demandes de subvention futures.

Sommaire de la rétroaction des jurys de pairs des échéances du 1^{er} mars 2024 – programmes d'Artiste en résidence et de Développement de carrière

Programme d'Artiste en résidence

Commentaires et données d'ordre général :

- Le jury a évalué 25 demandes et a pu octroyer 22 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour ce concours (taux de réussite de 88,0 %).
- Le jury a attribué le statut non recommandé à 3 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque concours regroupe un ensemble différent de candidatures et un jury différent.
- Le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture a procédé à un investissement supplémentaire au programme remodelé d'Artiste en résidence à la suite des recommandations du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention :

- Les membres du jury recommandent d'utiliser la Description du projet pour expliquer clairement les objectifs et les activités prévues pour chaque projet de résidence (p.ex., la création ou le développement d'une nouvelle œuvre, l'animation d'ateliers, les spectacles, etc.). Cela est d'autant plus important qu'il existe de nombreux types de résidences et que le contenu d'une résidence « standard » varie considérablement d'une discipline artistique à l'autre.



arts nb

- Les membres du jury ont apprécié les candidatures qui expliquent exactement comment le projet de résidence fera avancer ou bénéficiera la carrière ou le développement de l'artiste.
- Les membres du jury ont tenu à souligner la différence entre un CV d'artiste et un résumé de travail ou une biographie. Le document fourni pour la section CV de chaque candidature doit clairement représenter la pratique et les activités artistiques de l'artiste, plutôt que de se concentrer sur une expérience professionnelle en dehors des arts.
- Pour les résidences dans lesquelles un artiste a l'intention de développer ou d'approfondir un projet existant, les membres du jury recommandent d'inclure des extraits de ce travail existant dans la demande. Au sujet des exemples en format vidéo du travail, les membres du jury ont souligné l'importance d'une qualité d'image claire et bien éclairée (par ex: pas de flou ou de pixellisation).
- Les membres du jury apprécient le fait que les organismes qui offrent régulièrement des résidences présentent dans leur programmation un éventail varié d'artistes établi.es et émergent.es provenant de divers milieux.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :

- Si vous souhaitez participer à une occasion de mentorat ou à une formation plus avancée dans leur forme d'art, veuillez vous référer au .
- Si vous désirez créer une nouvelle œuvre à grande échelle, veuillez vous référer au [programme de Création d'artsnb](#).
- Si vous proposez des projets de recherche, des projets historiques ou des documentaires traitant d'autres artistes autochtones de la province, veuillez vous référer au [programme de Documentation d'artsnb](#).

Programme de Développement de carrière

Commentaires d'ordre général :

- Le jury a évalué 37 demandes et a pu octroyer 19 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour ce concours (taux de réussite de 51,4 %).
- 3 demandes ont reçu un statut de Mérite. Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.



arts nb

- Le jury a attribué à 15 demandes le statut Non recommandé. Si une demande n'est pas recommandée, cela ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite. L'évaluation des subventions est un processus compétitif et les budgets sont limités. Chaque concours a un ensemble différent de candidatures et de membres du jury.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention :

- Les demandes les plus solides de ce concours comportaient une description claire et détaillée du projet, une justification réaliste de la manière dont ce projet ferait progresser la pratique de la personne candidate, un budget équilibré et bien justifié, ainsi qu'une sélection d'exemples d'œuvres pertinentes. Les membres du jury ont particulièrement apprécié lorsqu'une personne candidate utilisait un langage clair et concis pour expliquer son projet dès le début de la description de projet (par exemple : « J'ai été invité.e à présenter mon travail à ce festival... » ou « Je propose de créer un site web pour présenter mon travail... »), puis entrait dans les détails pour décrire la pertinence du projet proposé en lien avec les lignes directrices du programme de financement et vis-à-vis de la carrière de la personne candidate.
- Les membres du jury ont fait remarquer que de nombreuses demandes comportaient des descriptions de projet extrêmement courtes, ce qui rendait difficile l'évaluation du mérite de l'activité proposée ou de l'impact sur la carrière de l'artiste. Les membres du jury recommandent de profiter de la limite de 350 mots pour les descriptions de projets afin d'inclure le plus de détails possible. Étant donné que les membres du jury ne peuvent évaluer que ce qui est inclus dans la demande, il est essentiel de fournir des informations complètes et détaillées à un public qui n'est peut-être pas familier avec votre travail.
- Dans de nombreuses demandes présentées dans le cadre de ce concours, les détails concernant les collaborateur.rices proposé.es étaient manquants ou incomplets; les membres du jury ont recommandé d'inclure une lettre d'invitation ou de collaboration claire avec des rôles et des résultats bien définis, ainsi que de l'information budgétaire pour le paiement des mentor.es ou des collaborateur.rices, le cas échéant.
- Les membres du jury recommandent aux personnes candidates qui soumettent un exemple d'œuvre comportant plusieurs collaborateur.rices, comme par exemple une vidéo de performance collective, d'identifier les collaborateur.rices et d'indiquer quelle(s) personne(s) sera(ont) évaluée(s) par le jury.



arts nb

- Ce programme permet à plusieurs artistes collaborateur.rices de soumettre des demandes individuelles ; dans ce cas, le jury recommande de personnaliser chaque demande, afin de donner une meilleure idée du rôle de chaque artiste dans le projet proposé. Si plusieurs demandes pour le même projet sont soumises de façon distincte par des artistes qui collaborent au projet, il ne doit pas y avoir de duplication dans les dépenses incluses dans les budgets des personnes candidates.
- Les membres du jury recommandent aux personnes candidates de bien sélectionner leurs exemples d'œuvres, y compris les échantillons/extraits ciblés pour l'évaluation du jury. Veuillez vous référer à l'[Annexe 2 des lignes directrices du programme](#) pour plus de détails sur la soumission d'exemples d'œuvres. Si la personne candidate fournit plus d'exemples que ne le permettent les lignes directrices, les membres du jury commenceront l'évaluation au début des exemples d'œuvres et risquent de ne pas avoir le temps de voir toutes les parties pertinentes des exemples d'œuvres.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :

- Si vous souhaitez participer à une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme Artiste en résidence d'artsnb](#).
- Si vous souhaitez proposer la création d'une nouvelle œuvre, veuillez vous référer au [programme de Création d'artsnb](#).